

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
Arrondissement de  
Grasse

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 05/06/2026**

Séance du 5 juin 2026

**MAIRIE**  
**DE**  
**CAUSSOLS**

**06460**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	11
présents	11
votants pour	11
votant contre	0
abstention	0

**Date de convocation**

29/05/2026

**Date d'affichage de la convocation**

29/05/2026

**Objet :**

**Approbation de l'appel à candidature pour la location-gérance de l'Auberge et publication sur les sites dédiés**

**Date d'affichage de la délibération**

05/06/2026

**Transmise en Préfecture le**

05/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire  
**Présents :** Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

**Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.**

**Madame le Maire EXPOSE,**

Vu le CGCT,

Considérant l'achat par la municipalité du fonds de commerce pour une valeur de 60 000 €,

Vu la souscription d'un emprunt basé sur la délibération de délégation du conseil à madame le maire en la matière,

Vu l'approbation de la délibération 09/04/2026 du 27/04/2026 autorisant le principe de la location-gérance avec promesse unilatérale de vente à 24 mois,

Vu la remise des clés de l'auberge communale en date du 29/05/2026 par le commissaire-priseur à Madame le Maire,

Vu la rédaction de l'avis d'appel à candidature fixant les modalités et l'appel à candidature annexé à cette délibération,

Il convient de publier une annonce précisant les conditions de dépôt des dossiers, les critères de sélection ainsi que les modalités de consultation de l'appel à candidature.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,**

**AUTORISE, à l'unanimité,** Madame le Maire à lancer un appel à candidatures en vue de sélectionner un futur locataire-gérant,

**AUTORISE, à l'unanimité,** la publication de l'annonce d'appel à candidatures sur les supports jugés appropriés (site internet de la commune, application Intramuros, presse locale)

**PREND ACTE, à l'unanimité,** que le choix du candidat retenu fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Emilie BOYARD

Madame le Maire  
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
Arrondissement de  
Grasse

**MAIRIE  
DE  
CAUSSOLS**

**06460**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	11
présents	11
votants pour	10
votant contre	1
abstention	0

**Date de convocation**

29/05/2026

**Date d'affichage de la  
convocation**

29/05/2026

**Objet :**

**Mise en place d'un  
dispositif de mutuelle  
communale**

**Date d'affichage de la  
délibération**

05/06/2026

**Transmise en  
Préfecture le**

05/06/2026

AR Prefecture

006-210600375-20260605-D\_04062026-DE  
Reçu le 08/06/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 04/06/2026**

Séance du 5 juin 2026

**L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire  
**Présents :** Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAIANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

**Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.**

**Madame Claire MELAN EXPOSE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la mutualité, le Code de la sécurité sociale et le Code des assurances ;

Considérant que l'accès à une complémentaire santé constitue un enjeu majeur de santé publique et de solidarité ;

Considérant que certains administrés, notamment les retraités, les demandeurs d'emploi, les travailleurs indépendants, les étudiants et les personnes disposant de revenus modestes, rencontrent des difficultés pour accéder à une couverture complémentaire santé adaptée à un coût raisonnable ;

Considérant que la commune peut, dans le cadre de ses compétences et de son action sociale d'intérêt communal, faciliter l'accès de ses habitants à une offre de complémentaire santé négociée, sans participer au financement des cotisations individuelles ;

Considérant que le dispositif dit de « mutuelle communale » a pour objet de mettre en relation les habitants avec un organisme complémentaire santé proposant des garanties et des tarifs négociés ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de la mise en place d'un tel dispositif ;

Madame le Maire expose que de nombreuses collectivités ont mis en place des dispositifs de mutuelle communale afin de favoriser l'accès aux soins et lutter contre le renoncement aux soins pour des raisons financières.

Ce dispositif consiste pour la commune à conclure une convention de partenariat avec un organisme de complémentaire santé sélectionné à l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence adaptée, permettant aux habitants qui le souhaitent d'adhérer individuellement à une offre négociée.

La commune n'intervient ni dans le contrat d'assurance ni dans le paiement des cotisations, lesquels relèvent exclusivement des relations entre l'organisme complémentaire santé et les adhérents.

Le dispositif est ouvert à l'ensemble des habitants de la commune qui souhaitent y adhérer, sous réserve des conditions définies par l'organisme partenaire.

Une convention sera conclue entre la commune et l'organisme retenu.

Cette convention précisera notamment :

- les engagements respectifs des parties ;
- les modalités d'information des habitants ;
- les permanences éventuellement organisées sur le territoire communal ;
- les conditions de suivi du dispositif.
- **Absence d'engagement financier de la commune**
- La commune ne participe pas au financement des cotisations des adhérents.
- Les contrats sont souscrits directement entre les habitants et l'organisme complémentaire santé retenu.
- La responsabilité financière de la commune ne pourra être engagée à ce titre.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Claire MELAN et en avoir délibéré,**

**APPROUVE à 10 voix pour et 1 voix contre,** la création d'un dispositif de « mutuelle communale » destiné à faciliter l'accès des habitants à une complémentaire santé à des conditions tarifaires négociées,

**AUTORISE à 10 voix pour et 1 voix contre,** la convention de partenariat ainsi que tout document afférent,

**AUTORISE, à 10 voix pour et 1 voix contre,** Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE, à 10 voix pour et 1 voix contre,** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Emilie BOYARD



Madame le Maire  
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
Arrondissement de  
Grasse

MAIRIE  
DE  
CAUSSOLS

06460

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	11
présents	11
votants pour	11
votant contre	0
abstention	0

**Date de convocation**

29/05/2026

**Date d'affichage de la convocation**

29/05/2026

**Objet :**

**Mise en place d'un dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire**

**Date d'affichage de la délibération**

05/06/2026

**Transmise en Préfecture le**

05/06/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 03/06/2026**

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire  
**Présents :** Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAIANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

**Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.**

**Madame Juliette GIOVANNINI EXPOSE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant que l'obtention du permis de conduire constitue un facteur essentiel d'autonomie, d'insertion sociale et professionnelle, particulièrement dans les territoires ruraux où les solutions de mobilité sont limitées ;

Considérant que le coût du permis de conduire représente un frein important pour de nombreux jeunes et familles ;

Considérant la volonté de la commune de Caussols d'encourager la mobilité des jeunes administrés et de favoriser leur accès à l'emploi, à la formation et aux études ;

Considérant l'intérêt général attaché à la mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière encadré par la collectivité

Madame le Maire propose au Conseil municipal la création d'un dispositif d'aide communale au permis de conduire destiné aux jeunes résidents sur la commune de Caussols.

Cette aide a pour objectif de soutenir financièrement les candidats au permis de conduire de catégorie B en contrepartie d'un engagement citoyen ou d'une participation à des actions d'intérêt communal.

1) Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être âgées de 16 à 25 ans à la date du dépôt de la demande;
- être domiciliées à Caussols depuis au moins six mois ;
- être inscrites dans une auto-école agréée ;
- déposer un dossier complet auprès de la mairie ;
- s'engager à effectuer une mission d'intérêt général au profit de la commune.

- 2) Le montant de l'aide est fixé à **300 euros** par bénéficiaire. L'aide sera versée directement à l'auto-école sur présentation d'une facture ou d'un justificatif d'inscription. Le nombre d'aides attribuées chaque année est limité aux crédits inscrits au budget communal.
- 3) Une contrepartie citoyenne est demandée : le bénéficiaire s'engage à effectuer **30 heures de mission d'intérêt général** au sein des services communaux, d'associations partenaires ou lors d'actions organisées par la commune.
- 4) Les modalités pratiques de réalisation de cette mission seront définies dans une convention signée entre la commune et le bénéficiaire avec autorisation parentale pour les mineurs
- 5) Les modalités seront examinées par le Conseil Municipal
- 6) Le dossier de candidature devra comporter notamment :
- une pièce d'identité ;
  - un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
  - une attestation d'inscription dans une auto-école agréée ;
  - un relevé d'identité bancaire ;
  - une lettre de motivation présentant le projet du demandeur.
  - Une autorisation parentale pour les mineurs
- Toute pièce complémentaire pourra être demandée lors de l'instruction.
- 7) Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal, au chapitre correspondant.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Juliette GIOVANNINI et en avoir délibéré,**

**APPROUVE à l'unanimité**, l'institution d'une aide commune à l'obtention du permis de conduire de catégorie B dénommé : « **Bourse communale au permis de conduire à Caussols.** »,

**AUTORISE, à l'unanimité**, Madame le Maire à procéder au versement des aides attribuées,

**AUTORISE, à l'unanimité**, Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif,

**AUTORISE, à l'unanimité**, Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
Arrondissement de  
Grasse

Séance du 5 juin 2026

**MAIRIE  
DE  
CAUSSOLS**

**06460**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	11
présents	9
votants pour	9
votant contre	0
abstention	0

**Date de convocation**

29/05/2026

**Date d'affichage de la  
convocation**

29/05/2026

**Objet :**

**Bail de droit à chasser –  
renouvellement  
2026/2027**

**Date d'affichage de la  
délibération**

05/06/2026

**Transmise en  
Préfecture le**

05/06/2026

**L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire  
**Présents :** Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

**Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.**

**Madame le Maire EXPOSE,**

Le dernier bail de location du droit de chasser sur les propriétés communales arrive à terme le 31 juillet 2026.

Un nouveau contrat de bail a donc été établi, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> août 2026 jusqu'au 31 juillet 2027, dans les mêmes conditions que le précédent, moyennant une redevance annuelle de 600 €, qui sera versée à réception de l'avis des sommes à payer.

Pour rappel, compte tenu de l'augmentation de la population et de nouvelles habitations, il a été défini quatre zones où toutes opérations de chasse seront interdites, sauf dans le cadre de battues administratives.

Pour toutes les autres zones, bien évidemment, l'arrêté préfectoral ou les règles nationales devront être respectées.

**Monsieur Maiano, en sa qualité de président de l'association de chasse, se retirera de la salle au moment du débat et du vote et ne prendra donc pas part aux débats ni au vote.**

**Monsieur Carlavan, en sa qualité de trésorier-adjoint de l'association de chasse, se retirera de la salle au moment du débat et du vote et ne prendra donc pas part aux débats ni au vote.**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,**

**DEMANDE à l'unanimité**, à ce que dans le droit de bail proposé, soit clairement indiqué que les terres communales peuvent être indistinctement utilisées par les chasseurs de petit gibier et par les chasseurs de grand gibier, pour l'organisation de battues,

**APPROUVE à l'unanimité**, que le droit de bail à chasser sur les propriétés communales soit accordé à l'ACCC,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
La Secrétaire de séance  
Emilie BOYARD




Madame le Maire  
Virginie ARCHEN




DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
Arrondissement de  
Grasse

**MAIRIE  
DE  
CAUSSOLS**

06460

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 01/06/2026**

Séance du 5 juin 2026

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	11
présents	11
votants pour	11
votant contre	0
abstention	0

**Date de convocation**

29/05/2026

**Date d'affichage de la  
convocation**

29/05/2026

**Objet :**

**Mise à jour de la  
demande de subvention  
relative à la centralité  
cœur de village auprès  
de la DETR :  
changement  
d'affectation**

**Date d'affichage de la  
délibération**

05/06/2026

**Transmise en  
Préfecture le**

05/06/2026

**L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire  
**Présents :** Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

**Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.**

**Madame le Maire EXPOSE,**

Vu la délibération n°02/02/2025 Demande de subvention relative à des études pour aménager, renforcer une centralité au cœur du village autour des équipements déjà présents auprès de la DETR,

Vu la demande de maintien pour 2026 en date du 22 janvier 2026,

Vu le renouvellement du conseil municipal en date du 15 mars 2026,

Vu l'arrêt des études en cours relatives au projet de centralité cœur de village,

Il est proposé de changer d'affectation cette demande de subvention et de la réaffecter aux travaux de la clôture de l'école.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré,**

**AUTORISE, à l'unanimité,** Madame le Maire à changer d'affectation la demande de subvention citée ci-dessus,

**AUTORISE, à l'unanimité,** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

